



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie solaire

Question écrite n° 70618

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la question du recyclage des futurs panneaux photovoltaïques usagés. Ces panneaux ont une durée de vie garantie d'environ 25 ans. Il souhaite savoir si des mesures sont envisagées dans le cadre du recyclage de ces panneaux, qui sont porteurs de métaux lourds difficiles à traiter une fois qu'ils seront usagés.

Texte de la réponse

La filière photovoltaïque connaît, depuis le début des années 2000, un développement très important avec un doublement annuel de la puissance installée. L'objectif fixé dans la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité est de 5 400 MW installés sur le territoire en 2020, à comparer aux 285 MW installés fin 2009. Bien que les premiers grands volumes de panneaux photovoltaïques usagés ne soient pas attendus avant une dizaine d'années, la question du recyclage des panneaux fait d'ores et déjà l'objet de réflexions et d'études, certains panneaux contenant en faible proportion des éléments chimiques potentiellement dangereux pour l'homme et l'environnement. L'association européenne « PV Cycle », créée en 2007 et qui regroupe aujourd'hui plus de 70 % des sociétés productrices ou installatrices de panneaux photovoltaïques en Europe, a pris l'engagement de collecter plus de 65 % des panneaux installés et de les recycler à plus de 85 %. Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des industriels du secteur, soutenue par les pays européens. Les frais de collecte et de recyclage sont assurés par un fonds dédié, alimenté par les entreprises membres de l'association : il n'y a donc pas de surcoût direct pour le consommateur. Si cette démarche volontaire s'avérait insuffisante, un recours à des dispositions législatives ou réglementaires contraignantes pourrait être envisagé, notamment pour contraindre les entreprises non membres de l'association « PV Cycle » à collecter et à recycler leurs équipements.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70618

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1259

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6961